



## **AVIS PUBLIC**

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

**AVIS PUBLIC** est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté le *règlement numéro 516-21 fixant la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes* lors de la séance ordinaire tenue le 17 février 2021.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 24<sup>e</sup> jour de février 2021.

Dominic Provost,  
Directeur général et secrétaire-trésorier